



FACILITÉS DE CIRCULATION

FACILITÉS DE CIRCULATION : ON NE LÂCHE RIEN !

La Fédération et son UFR ont été reçues dans le cadre d'une audience le 9 avril pour aborder le sujet des facilités de circulation et de leur dématérialisation.

Depuis de nombreux mois, la Fédération et son UFR ont multiplié les audiences et DCI sur le sujet des facilités de circulation, et tout particulièrement concernant la dématérialisation à marche forcée pour les ayants droit des retraités.

Après avoir obtenu l'édition de près de 25 000 cartes papier, valables 3 ans et utilisables avec les fichets papier pour les ayants droit retraités, la direction annonce et s'engage sur :

- La réédition de cartes papier lorsque les cartes valables 3 ans arriveront au terme de leur validité ;
- La possibilité d'émettre de nouvelles cartes valables 1 an, sur simple demande en remplissant le formulaire accompagné d'une photo d'identité pour les ayants droit en difficulté avec les outils numériques ;
- Confirmation que tous les guichets et le 3635 sont en capacité de délivrer des titres aux cheminots et aux ayants droit ;
- Absence de contingentement pour les tarifs cheminots en dehors d'Eurostar/Thalys ;
- Pour les ayants droit atteignant l'âge de 21 ans, une alerte par mail sera émise 3 mois avant (actuellement, les droits sont coupés sans préavis).

Au-delà du seul sujet de la dématérialisation, la Fédération a rappelé les nombreux sujets et revendications qui restent sans réponse satisfaisante, à savoir :

- L'édition de contremarques pour l'accès aux gares, tout particulièrement en Île-de-France pour les ayants droit ;
- La non-fiscalisation des FC pour les retraités ;
- L'accès à tous les moyens de substitution ;
- Le retour à la gratuité totale pour tous les trains ;
- L'accès aux facilités internationales (FIP) pour tous les opérateurs.

Concernant la mise en place de l'organisme de gestion opérationnelle des FC institué par l'accord classifications/rémunérations piloté par l'UTP au niveau de la Branche, la direction de l'entreprise nous indique que le sujet est au point mort ...

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS ET SON UFR PRENNENT ACTE DE CES AVANCÉES POUR MAINTENIR L'ACCÈS AUX FACILITÉS DE CIRCULATION DES AYANTS DROIT, ET ENTENDENT POURSUIVRE LES ACTIONS ET MOBILISATIONS DES ACTIFS ET RETRAITÉS POUR ARRACHER DE NOUVELLES MESURES.

